SOMMAIRE

TOUTES LES INFOS DU RALLYES SUR www.asastmarcellinoise.com

PROGRAMME /HORAIRES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition
Comité d'organisation
Permanence du rallye

1.1P. Officiels du Rallye
1.2P. Eligibilité
1.3P. Vérifications

ARTICLE 2P. ASSURANCES

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – inscriptions
3.1.1P. Concurrents Admis
3.1.5P. Toute personne qui désire participer
3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé
3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés
3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement
3.2P. Equipages
3.3P. Ordre de départ
3.3.2P. L'ordre de départ est laissé…

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures admises
4.2P. Pneumatiques
4.3P. Assistance
4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces
4.6. Identification des voitures

ARTICLE 5P. PUBLICITE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description
6.2P. Reconnaissances
6.2.1P. Prescriptions et interdictions
6.2.2P. Véhicules
6.2.6P.Les jours de reconnaissances
6.3P. Carnets de Contrôle
6.4P. Circulation

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ
7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles
7.2.11P. Identification des commissaires
7.3P. Contrôle de passage, Contrôle horaire, Mise hors Course
7.4P. Contrôle de regroupement
7.5P. Epreuves Spéciales
7.6P. Parc Fermé

ARTICLE 8P. PENALITES – RECLAMATIONS – APPEL

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

ARTICLE 10P. PRIX – COUPES

ANNEXE 1 ITINERAIRE ET HORAIRES

RESTAURATION ET HEBERGEMENT

9ème RALLYE NATIONAL DE LA NOIX DE GRENOBLE

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 8 septembre 2014**.**

Ouverture des engagements : Lundi 8 septembre 2014

Clôture des engagements : Lundi 13 octobre 2014 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Parution du Road – Book : Samedi 18 octobre 2014, aux AGAPES, Centre Commercial E. LECLERC, 38160 CHATTE.

Dates et heures des reconnaissances :
Le samedi 18 octobre 2014 de 8h30 à 18h00 et le dimanche 19 octobre 2014 de 8 h 30 à 18 h.

Vérifications des documents : Salle des fêtes de Chatte, Place du Champ de Mars 38160 Chatte**.** Tel : 04.76.38.39.50
Le vendredi 24 octobre 2014 de 10 h 00 à 18 h 00.

Vérifications des voitures : Entrepôt de la Mairie de Chatte, Place du Champ de Mars 38160 Chatte.
Le vendredi 24 octobre 2014 de 10 h 15 à 18 h 15.

Attention : Les vérifications des documents seront impérativement closes à 18h00 et des voitures à 18h15.

Entrée au Parc Fermé : Vendredi 24 octobre 2014 à partir de 10h15 après les vérifications.
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 24 octobre 2013 à 18h00 au P.C (Mairie de Chatte).

Publication des équipages admis à prendre le départ et ordre de départ : Vendredi 24 octobre 2014 à 19h00

Départ de la 1ère étape : vendredi 24 octobre 2014 à 20h00, au Champ de Mars à Chatte.

Arrivée de la 1ère étape : 1er véhicule à 21h31, le vendredi 24 octobre 2014 au Champ de Mars à Chatte.

Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la première étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape :
Vendredi 24 octobre 2014 à 23h430, au Parc Fermé, sur le Champ de Mars à Chatte

Départ de la 2ère étape : samedi 25 octobre 2014 à 9h00, au Champ de Mars à Chatte.

Arrivée de la 2ère étape : 1er véhicule à 19h21, le samedi 25 octobre 2014 au Champ de Mars à Chatte.

Vérification finale : Garage Hervé MICHEL, La Gloriette, 38160 CHATTTE (M.Oeuvre = 60,00 € TTC).

Affichage du classement final provisoire :
Au plus tard 30 min après l'arrivée au parc fermé du dernier concurrent, au Champ de Mars à Chatte.

Remise des Prix : Le samedi 25 octobre 2014 sur le podium

Tableau officiel d'affichage : Le Samedi 25 octobre 2014 devant la mairie de Chatte.

Une information officieuse en temps réel pourra être obtenue sur le site Internet **« www.asastmarcellinoise.com ».**

Article 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile Saint Marcellinoise organise les 24 et 25 octobre 2014 le **9ème Rallye National de la Noix de Grenoble**, en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Sport Mécanique Saint Marcellinois en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F**édération **F**rançaise du **S**port **A**utomobile en date du 2014. N° et par le Comité Régional du Sport Automobile Rhône Alpes en date du .2014 N° .

Comité d'organisation :

- ***Le Président de l'ASA Saint Marcellinoise***: Monsieur Richard CAILLAT
- ***Le Président de Sport Mécanique*** : Monsieur Willy QUIRON BLONDIN
- ***Le Comité Directeur de l'ASA Saint Marcellinoise :*** Richard CAILLAT, Franck ROGNIN, Isabelle FESSIA, Denis TROUSSIER, Thierry TOMASI, Jean Luc MENEROUD.

Secrétariat du rallye : ASA SAINT MARCELLINOISE
11 Avenue de Chatte 38160 SAINT MARCELLIN
Tel : 04.57.33.16.69
www.asastmarcellinoise.com / asa.stmarcellinoise@gmail.com

Permanence du Rallye durant le week end :

- *Durant les vérifications des documents et des voitures* : Salle des fêtes de Chatte.
- ***Téléphone*** : 04 76 38 39 50 ou 04 57 33 16 69 (Transfert d'appel)
- *A la fin des vérifications des docs et des voitures et durant le rallye* : A la Mairie.

- **1.1P. OFFICIELS DU RALLYE :**

Observateur FFSA :
Monsieur GIBILY Christian — Licence n° : 3302

Président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Jean Carl ANNOVAZZI — Licence n° : 8408

Commissaires Sportifs :
Monsieur Franck DEMULDER — Licence n° 2408
Monsieur Gérard CHARTOGNE — Licence n° : 10212

Directeur de Course :
Monsieur Alex COLLIN — Licence n° : 9671

Directeurs de Course Adjoints :
Monsieur Bruni MUSELI — Licence n° : 2403
Monsieur Didier ROSSIGNOL — Licence n° : 11251
Monsieur Daniel BERTHON — Licence n° 1621
Monsieur Stéphane VINCENT-GENOD (tricolore) — Licence n° : 24887

Commissaires Techniques :
Monsieur Jean-Michel OTTAVI (Responsable) — Licence n° : 1534
Monsieur Jean-Louis CANEL — Licence n° : 50539
Monsieur Loys BORDERON — Licence n° : 183288
Monsieur Jean Marc RANCON — Licence n° : 14085
Monsieur Yves PERIE — Licence n° :54790
Monsieur Jean GHENO — Licence n° : 31781

Directeurs d'ES :
Monsieur Laurent BENOIT — Licence n° : 46771
Monsieur François BUISSON (Stagiaire avec L. Benoit) — Licence n° : 162483
Monsieur René WEBER — Licence n° : 26617
Monsieur BRINDANI Pierre — Licence n° 2057

Chargés des relations avec les concurrents :
Monsieur Floréal PITARCH — Licence n° : 2729
Madame Valérie JEUNE — Licence n° : 161099

Commissaire Publicités et carnet de bord :
Monsieur Floréal PITARCH Licence n° : 2729
Madame Valérie JEUNE Licence n° : 161099

Juge de Fait :
Monsieur Michel PETTEX MUFFAT Licence n° : 3307

Chargée des relations avec la Presse :
Mademoiselle Mathilde REVAUX

Chargé des relations avec les commissaires :
Monsieur Robert GIROUD Licence n° : 123071
Mademoiselle Mathilde REVAUX

Médecin Chef :
Docteur RANDRIANARIZAFY Francois

Chronométrage Libre.

- **1.2P. Eligibilité :**

Le 9ème Rallye National de La Noix de Grenoble compte pour la Coupe de France des rallyes 2015, en coefficient 3, le Championnat du Comité Rhône Alpes du Sport Automobile, le challenge Pirelli, le Challenge 2014 de l'Asa Saint Marcellinoise.

- **1.3P. Vérifications :**

Les équipages engagés consulterons sur le site leurs convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Vendredi 24 octobre de 10h00 à 18h00 à salle des fêtes.
Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 24 octobre 2014 de 10h15 à 18h15 au Champ de Mars à Chatte. Plus aucun véhicule ne sera contrôlé après 18 h 15.

Tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation donnera lieu à une pénalisation, conformément à l'article 1.3.1 du règlement standard de la F.F.S.A.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage Hervé MICHEL, La Gloriette, 38160 Chatte, aussitôt après l'arrivée du rallye. Prix de la main-d'œuvre horaire : 60, 00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

2.1.1. Conforme au règlement standard F.F.S.A.
2.1.2. Les véhicules d'assistance, même porteur de plaques du Rallye « Assistance », ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- **3.1P. Demande d'engagement – inscriptions :**

3.1.1P. Concurrent Admis :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9ème Rallye National de La Noix de Grenoble, doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement, avant le **Lundi 13 octobre 2014** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Secrétariat du Rallye **:**

ASA Saint Marcellinoise
11 Avenue de Chatte
38160 SAINT MARCELLIN

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés (Suivant réglementation de la FFSA) :

a / Avec la publicité facultative des Organisateurs : **480 Euros**
b / Avec la pubilicité facultative des organisateur **et** participation du même équipage au rallye de St Marcellin 14 **: 450 Euros**
c / Réduction supplémentaire pour l'équipage: 1 Adhérant ASA St Marcellinoise : a/ ou b/ Moins 15€
2 adhérants ASA St Marcellinoise = a/ ou b/ Moins 30€
d / Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 Euros**

Les chèques seront mis en banque à partir du Jeudi 16 octobre 2014.
Un Road Book sera disponible aux AGAPES, Centre Commerciel E. LECLERC, 38160 Chatte pendant les jours de reconnaissances.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :
- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeurs, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.
La retenue sera :
- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. **– La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

- **3.2P. Equipages :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **3.3P. Ordre de départ :**

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :
- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
  - A8W, A7S, A7K, R5, R4, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, N2 série, F212, R1, N1, F211

3.3.2P. L'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'organisateur.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- **4.1P. Voitures admises :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.
Les véhicules du Groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600), FA, Groupe R (R1A, R1B, R2A, R2B, R2C, R3C, R3T, et R3D) Groupe N, FN, F2000, N2 série, GT de série 2 roues motrices, FRC.

- **4.2P. Pneumatiques :**

Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.
Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

- **4.3P. Assistance :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture une bâche étanche **(3m x 5m minimum)** et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

L'assistance sera rigoureusement interdite en dehors du parc prévu à cet effet.

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.
Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :

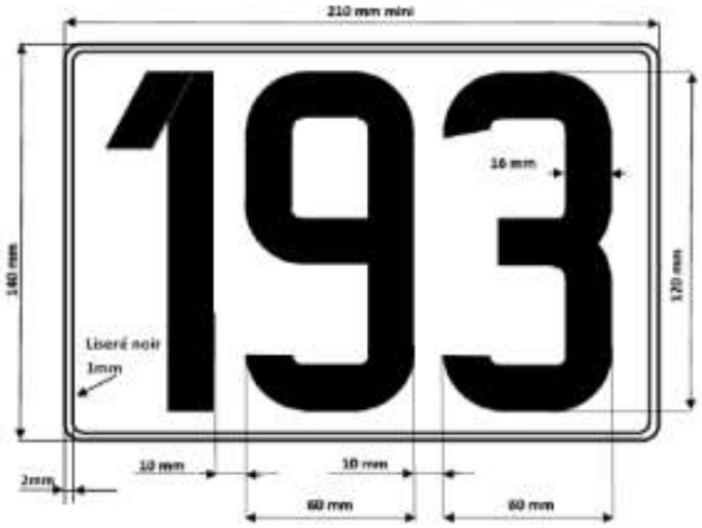

Couleur : traits noirs sur fond blanc.
Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche,
une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipé à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur
Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Article 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées sur un additif remis à chaque concurrent lors des vérifications des documents. (Additif N°1)

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

- **6.1P. Description :**

Le 9ème Rallye National de La Noix de Grenoble représente un parcours de 247.800 Kms.
Il **est divisé en 4 sections. Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 96.400 Kms.**

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 24 octobre 2014

ES N°1	Varacieux – Murinais	9.700 Kms	9.700 x 1 = 09.800 Kms

Samedi 25 octobre 2014

ES N° 2/5/8	Varacieux – Murinais	9.700 Kms	9.700 x 3 = 29.100 Kms
ES N° 3/6/9	Chevrières – Roybon	9.900 Kms	9.900 x 3 = 29.700 Kms
ES N° 4/7/10	St Bonnet – St Hilaire	9.300 Kms	9.300 x 3 = 27.900 Kms
			96.400 Kms

- 6.2P. Reconnaissances :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
6.2.1P. Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et les équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- **Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum.**
- Tout retour en arrière et « bouclage » en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- Interdiction de reconnaître de 11 h 30 à 13 h 00 le samedi 18 octobre 2014.
- **Autocollant «Reconnaissance » apposé sur le Pare Brise, en haut à droite vue de face (et non sur le Pare Soleil !).**
- Les reconnaissances seront contrôlées tout au long des spéciales, toute infraction sera sévèrement sanctionnée !!

Restitution de la feuille de Recos obligatoire aux vérifications des documents.

6.2.2P. Véhicules

- Véhicule de série
- Pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- Autocollant avec la mention « RECONNAISSANCE » et un numéro d'ordre.

6.2.6P. Les organisateurs prévoient 2 jours de reconnaissances :

Le **samedi 18 octobre 2014** de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 18 h.
Le **dimanche 19 octobre 2014** de 8 h 30 à 18 h.

TOUTE INFRACTION SERA SANCTIONNEE CONFORMEMENT AUX ARTICLES 6.2.4, 6.2.5 et 6.2.6 DE LA REGLEMENTATION F.F.S.A

Dans le cadre de l'application du règlement, ces sanctions pourront être appliquées directement par la Direction de Course.

- **6.3P. Carnets de contrôle :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **6.4P. Circulation :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

- **7.1P. Départ :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles :**

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles blanches marqués des fonctions : Commissaire, Chef de Poste, Directeur d'épreuve, Directeur de Course, Relation Concurrents.

- **7.3P. Contrôle de passage (CP) Contrôle horaire (CH) Mise hors course :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **7.4P. Contrôle de regroupement :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- **7.5P. Epreuves Spéciales (ES) :**

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

- **7.6P. Parc Fermé :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Gardé du vendredi soir 22h00 au dimanche 8h00
Ouverture du Parc après l'affichage du classement officiel, pendant 30 min. Fermeture jusqu'au dimanche matin 8 h 00.

Article 8P. PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement F.F.S.A

Article 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 10P. PRIX COUPES

Les classes suivantes seront confondues

- WRC A8W / FA8W / A8 4RM / FA8 4RM / A8 2RM / FA8
- A7 / S2000 / A7S / A7K / FA7
- A6 / A6K / FA6
- A5 / A5K / FA5
- N4 4RM / FN4 4RM / N4 / FN4 2RM
- R1A / R1B
- R2A / R2B / R2C
- R3C / R3D / R3T

Tous les arrivants à la fin du Rallye auront une coupe d'arrivée.
Les véhicules GT+ sont réparties en 1 classe de cylindrée : Classe 16

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GENERAL				
	1er	**200% de engagement réel**		
	2ème	**100% del'engagement réel**		
	3ème	**85% de l'engagement réel**		
	4ème	**70% de l'engagement réel**		
	5ème	**35% de l'engagement réel**		
CLASSES		**- de 5**	**De 5 à 15**	**+ de 15**
	1er	**50% de l'engagement réel**	**100% de l'engagement réel**	**100% de l'engagement réel**
	2ème	**25% de l'engagement réel**	**50% de l'engagement réel**	**50% de l'engagement réel**
	3ème		**20% de l'engagement réel**	**20% de l'engagement réel**
	4ème			**15% de l'engagement réel**
COUPE DES DAMES		**- de 3**	**+ de 3**	
	1er	**25% de l'engagement réel**	**50% de l'engagement réel**	
	2ème		**20% de l'engagement réel**	

Des coupes seront remises aux commissaires.
La remise des prix aura lieu le samedi 25 octobre 2014 sur le podium lors de l'arrivée finale.

Les trois premiers recevront également une coupe.

TOTAL général distribuable : 18672€

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Toutes ces adresses participent à la notoriété du rallye, demandez à déguster les spécialités de notre région !!!

CANTON DE SAINT MARCELLIN

RESTAURANTS

Le Sirocco	Chatte	Tel : 04 76 64 43 41
Le Patio	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 33 67
Le Rustic Bar	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 01 84
Les Agapes	Chatte	Tel : 04 76 38 40 68
La Tivolière	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 21 17
La Terrasse	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 15 71
Auberge des Saveurs	Murinais	Tel : 04 76 64.23.09

RESTAURATION RAPIDE

Le Bar 28	Saint Marcellin	Tel : 04 76 36 79 21
Le Négociant	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 36 31
Charcuterie Vincent	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 11 26
Mc Donald's	Saint Marcellin / Chatte	

LOGEMENTS

Hôtel ABBATIALE	Saint Marcellin	Tel : 04 76 38 24 31
Hôtel Brun	Saint Lattier	Tel : 04 76 64 54 76
Hôtel des Voyageurs	Izeron	Tel : 04 76 38 23 79
Relais des 4 Routes	Saint Romans	Tel : 04 76 38 51 50
Hôtel du Royans	Pont en Royans	Tel : 04 76 36 01 03
Auberge des Galopins	Malleval	Tel : 04 76 38 54 99
Château des Anges	Saint Just de Claix	Tel : 04 75 48 33 18
Hôtel Ste Philomène	Chatte	Tel : 04 76 38 21 75

OFFICE DU TOURISME
DE SAINT MARCELLIN
2, Avenue du Collège
BP 41
38161 SAINT MARCELLIN
Tel : 04 76 38 53 85

OFFICE DU TOURIME
DE ROYBON
Grande Rue
38940 ROYBON
Tel : 04 76 36 25 86

OFFICE DU TOURISME
DE VINAY
Champ de Mars
38470 VINAY
Tel. 04 76 36 69 90

OFFICE DU TOURISME
DE PONT EN ROYANS
Grande Rue
38680 PONT EN ROYANS
Tel. 04 76 36 09 10

Notre ASA peut vous communiquer quelques coordonnées d'Hôtels, Gîtes, Campings……qui se situent prés de Saint Marcellin. Pour nous joindre :
04 57 33 16 69 pendant les heures de bureau.